

Le présent document repose sur le [protocole sanitaire mis à jour le 1^{er} septembre 2020 transmis par le Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse](#) s'appuyant notamment sur l'avis rendu le 7 juillet par le Haut conseil de la santé publique (HCSP) et [la FAQ en date du 2 septembre](#).

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, [les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement scolaire durant 14 jours. Le lycée doit être informé.](#)

[Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.](#)

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la [distanciation physique n'est pas obligatoire](#) lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves

[L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.](#)

Les gestes barrières :

A - [Le lavage des mains est essentiel.](#) Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes.

Il sera privilégié le lavage des mains aux divers points d'eau de l'établissement. Du savon est disponible actuellement sur de nombreux espaces, les salles avec lavabos seront prochainement dotées de savon. Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

[À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.](#) Il est demandé à chaque élève d'avoir son propre flacon de gel hydroalcoolique. D'autres distributeurs de gel hydroalcooliques seront déployés que ceux actuellement présents à l'entrée, au réfectoire, au CDI.

B - [Le port du masque « grand public » de catégorie 1 jetable ou en tissu dans le respect des normes AFNOR est obligatoire pour les élèves \(et les personnels en présence des élèves et des adultes\) dès le franchissement du portail du lycée tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.](#)

L'arrêté préfectoral n°2020-585 généralise le port du masque sur l'ensemble de la ville.

Attention : si masques en tissu, veuillez procéder à leur désinfection journalière.

Il appartiendra aux parents de fournir **deux masques par jour** (jetables ou en tissu) à leur enfant. Le lycée fournira à chaque lycéen un masque donné par la Région PACA.

C - La ventilation des classes et autres locaux. L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. **Elle est de la responsabilité de toutes et tous.**

Au lycée, la limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'impose pas au sein de l'établissement scolaire.

Dans les salles de cours : La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe, d'un même groupe de classes ou d'un même niveau (ballons, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

Pour l'Education Physique et Sportive (EPS), le respect des règles sanitaires (lavage de mains avant et après la séance, gestes barrières, etc.) permet en effet de pratiquer la plupart des activités physiques.

Le lavage des mains dans les vestiaires ou aux sanitaires seront à privilégier.

Par conséquent, l'utilisation de matériel sportif partagé par les élèves d'une même classe ou groupe de classe (raquettes, volants, ballons etc.) est possible. **Le personnel est incité à désinfecter le matériel commun régulièrement et fréquemment.**

La demi-pension est assurée.

De manière générale, une attention particulière est apportée à l'hygiène des mains, à l'aération des espaces de restauration, au balisage des sens de circulation où une distanciation peut être mise en place, ainsi qu'aux plages horaires et au nombre de services afin de limiter les flux et la densité d'occupation. *Dans la mesure du possible, les entrées et les sorties sont dissociées. Les assises sont disposées de manière à éviter d'être face à face voire côte à côte (par exemple en quinconce) lorsque cela est matériellement possible.*

Du gel est disponible à l'entrée du serpentin et après la biométrie. **Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.**

A la sortie du self, avant de rejoindre leur place, les élèves devront jeter leur masque (poubelle spécifique) ou ranger leur masque en tissu dans leur sac ou pochette.

Après le repas, à la sortie du réfectoire, les élèves devront mettre leur 2^{ème} masque jetable ou remplacer celui en tissu.

